

Abrégé de la Politique d'investissement du Fonds de diversification et de développement & du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles de la MRC des Etchemins

1. Objectifs des fonds :

Le *Fonds de diversification et de développement* et le *Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles de la MRC des Etchemins* appuient des projets visant le développement d'entreprises. Ces projets contribuent nécessairement à diversifier l'économie sur le territoire de la MRC et sont créateurs d'emplois à temps plein et de qualité.

2. Nature des projets ciblés :

- Les projets et activités doivent permettre de (a) diversifier l'économie régionale, (b) créer des emplois à temps plein, ou des équivalents d'emplois à temps plein.
- **Seuls les projets de nature industrielle et manufacturière sont admissibles au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles.**

Les corporations privées à but lucratif, les coopératives et les organismes à but non lucratif et incorporés sont admissibles. Ces entreprises doivent être situées sur le territoire de la MRC des Etchemins.

3. Secteurs d'intervention :

Secteurs prioritaires : industriel, forestier, agricole et touristique.

- Les activités reliées 1) à l'augmentation du niveau de connaissances des entreprises à l'égard du marché du travail, des programmes et mesures d'aide des nouvelles technologies, 2) au transfert et à l'adaptation de technologies 3) à la formation et au perfectionnement en institution/entreprise pour accroître l'expertise des entreprises.
- Les activités favorisant 1) le télé-travail et l'ouverture du marché du travail pour les femmes, 2) l'expérimentation de modèles différents de développement : coopératives, entreprises d'économie sociale, 3) l'accroissement du sentiment d'appartenance des jeunes à leur milieu et de leur participation aux activités de développement de la MRC.
- Les activités favorisant 1) la valorisation du métier de producteur agricole et la stimulation d'une relève, 2) l'émergence en agriculture de projets adaptés aux réalités locales, 3) la concertation entre les intervenants du secteur agroalimentaire de la MRC.
- Les activités favorisant la création des conditions pouvant assurer 1) la pérennité de la ressource forestière, 2) le développement d'entreprises forestières en fonction des potentiels disponibles, dont le développement des potentiels acéricoles, 3) la création et le développement d'un partenariat entre les acteurs des secteurs agroalimentaires, forestiers et touristiques.
- Les activités favorisant : 1) la mise en œuvre du potentiel récréotouristique de la région 2) une plus grande accessibilité des secteurs d'intérêt au grand public, 3) l'émergence d'une image de la MRC mettant en valeur ses attraits récréotouristiques.
- Les activités favorisant la protection du patrimoine humain, historique et naturel des villages, la reconnaissance des acquis, un accès élargi à la culture, l'éveil des jeunes aux valeurs culturelles, la concertation et la valorisation de l'innovation.

D'autres conditions sont présentées dans un tableau au verso de cette page.

		Fonds de diversification et de développement (FDD)	Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)
Dépenses admissibles		<p>*Dans la mesure où ces actions sont réalisées dans le but de diversifier l'économie et de stimuler la création d'emploi, toutes les dépenses reliées directement à la réalisation d'une étude, d'un projet-pilote ou d'activités de recherche, ou de consolidation d'entreprises ou de restructuration sectorielle sont admissibles.</p> <p>* Volet acquisition de connaissance par des participations à des séminaires ou des colloques dans le but de diversifier leur production, les entreprises manufacturières peuvent être admissibles</p> <p>*Tous les résultats doivent être rendus publics.</p>	<p>*Dépenses en capital : terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation (exception : dépenses d'achalandage).</p> <p>*Acquisition de technologies, de logiciels et de progiciels...(exception dépenses de recherche et développement).</p> <p>*Besoin de fonds de roulement (première année d'opération de l'entreprise).</p>
Nature de l'aide financière		L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable.	L'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable.
Taux maximal de l'aide financière	OBNL	90 % en provenance des Fonds – 90 % de cumul d'aides financières gouvernementales.	
	Autres	50 % en provenance des Fonds – 75 % de cumul d'aides financières gouvernementales.	
Montant de l'aide financière		<p>FDD : 50 000 \$ par entreprise par an .</p> <p>Pour le volet acquisition de connaissance, l'aide maximale est de 2000 \$ par entreprise et elle couvre 50% des frais encourus.</p> <p>FAMM : 125 000 \$ par entreprise selon les retombées économiques du projet</p>	
Modalités de versement		Entente entre le CLD et l'entreprise.	Entente entre le Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE) et l'entreprise.
Restrictions		<p>*Les dépenses admissibles ne peuvent être encourues avant la date de réception de la demande officielle au CLD.</p> <p>* L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.</p> <p>*Le cumul des aides financières gouvernementales inclut les crédits d'impôts remboursables pour un projet.</p> <p><i>*Jusqu'à épuisement des fonds (50 000 \$ / an/entreprise).</i></p>	<p>*Les dépenses admissibles ne peuvent être encourues avant la date de réception de la demande officielle au CLD.</p> <p>* L'aide financière consentie ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé.</p> <p>*Le cumul des aides financières gouvernementales inclut les crédits d'impôts remboursables pour un projet.</p> <p><i>*Jusqu'à épuisement des fonds (250 000\$ / an).</i></p>
Documents complémentaires		Toute documentation pertinente à l'analyse du projet soumis	Toute documentation pertinente à l'analyse du projet soumis.